

PARTIE 2



Le programme de valorisation

A/ SCHÉMA DIRECTEUR

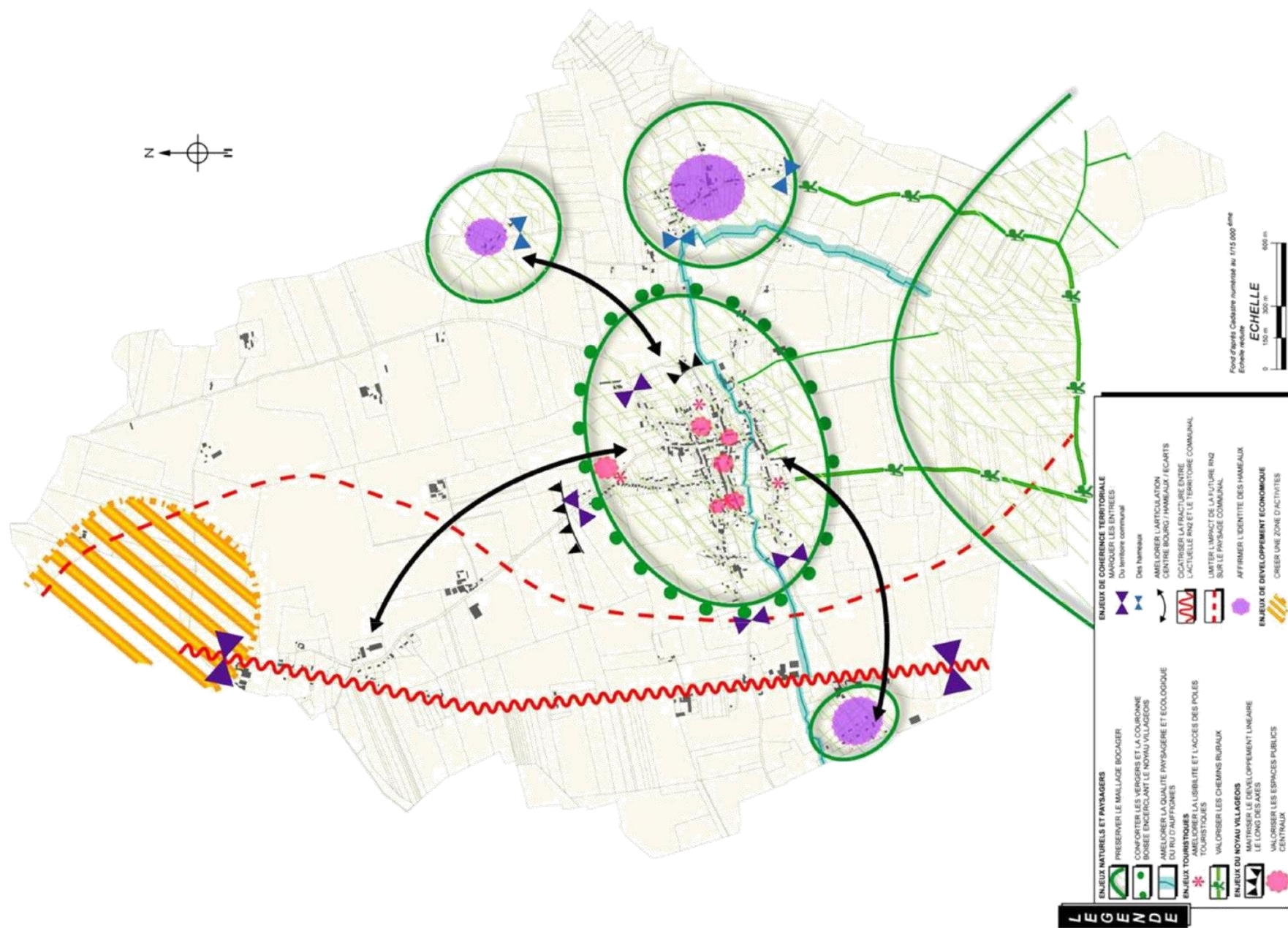
B/ LES PROJETS DE VALORISATION

C/ CONCLUSION & PHASAGE

A / SCHÉMA DIRECTEUR

a / schéma directeur

A / SCHÉMA DIRECTEUR



1. LES ENJEUX TERRITORIAUX

Après avoir effectué le diagnostic communal, nous sommes en mesure d'élaborer le schéma directeur pour l'amélioration du Cadre de Vie des Beaufortois.

La définition des enjeux communaux est la première étape de ce schéma directeur. Nous les avons classés suivant leur nature : **enjeux naturels et paysagers, enjeux touristiques, enjeux économiques, enjeux de cohérence territoriale et enfin, enjeux villageois.** La cartographie de ces enjeux (page ci-contre) constitue l'ensemble des préconisations du bureau d'étude à l'échelle du territoire communal dans le cadre du schéma directeur.

Des "zooms" seront effectués sur les sites d'actions prioritaires sous forme d'orientations d'aménagement en 2.

1.1. Enjeux naturels et paysagers

Préserver et conforter le maillage bocager

La préservation de la qualité du bocage passe par la maîtrise de l'arrachage des haies, la sauvegarde des mares ainsi que par la conservation des percées visuelles et des effets de couloirs le long des axes.

Ceci sur 2 secteurs en particulier :

la couronne bocagère qui entoure les noyaux bâtis assure la lisibilité villageoise. Il convient d'éviter le mitage diffus et de préserver les axes de perspective, notamment depuis le Chemin du Parc et la RD155 vers Ropsies.

l'interface Village/Bois Leroy et la zone très sauvegardée dite du "Désert". Il s'agit d'un espace de transition dont il faut protéger le caractère.

⇒ *Cet enjeu réside tant dans la conservation des "qualités" paysagères que dans la protection de la qualité des écosystèmes.*



Depuis la RD107, l'ambiance bocagère est bien préservée



En entrant depuis la RD107, des boisements subsistent autour du noyau villageois

Protéger la ceinture boisée et replanter des vergers de hautes tiges

Les villages de l'Avesnois étaient autrefois protégés d'une auréole boisée qui rendait les constructions très discrètes dans le paysage. **Or, cette ceinture végétale tend à disparaître des paysages de l'Avesnois.** Beaufort n'échappe malheureusement pas à cette dynamique.

Ce phénomène est accentué par la disparition progressive des vergers haute tige. L'Avesnois était dans les années 1950 une des principales régions productrices de pommes. Cependant, le manque de rentabilité de cette filière a entraîné l'arrachage progressif de ces arbres.

- ⇒ Les arbres encerclant le noyau villageois créent une transition entre le rural non bâti et le bourg. Ils participent à l'effet de porte du village et cet écran de verdure participe pleinement à la perception du village et à son image.
- ⇒ La plantation de pommiers ça et là permettrait de recréer ponctuellement l'image printanière des houpriers blancs caractéristique du terroir.



Ru d'Auffignies à la Haute Borne

Conforter la qualité paysagère et écologique du Ru d'Auffignies

La présence de l'eau dans le village renforce le caractère rural et pittoresque des lieux. **Néanmoins, le ruisseau ne fait l'objet d'aucune mise en valeur dans le centre bourg, sa présence est oubliée voire masquée en certains endroits.**

Les ouvrages de franchissement sont le plus souvent réduits à leur plus simple appareil : béton et rambarde métallique. De mauvaise qualité, ils pourraient même s'avérer dangereux.

La rue d'Avesnes est la seule voie où la présence de l'eau se fait réellement sentir : le cours du ruisseau suit la route. Là encore, les ouvrages existants ne mettent ni la rue ni le ruisseau en valeur.

- ⇒ La présence de l'eau permet d'affirmer le charme des lieux. Un traitement qualitatif des ouvrages de franchissement, notamment au niveau de la ruelle tournante ainsi qu'au niveau de la rue d'Avesnes, améliorerait sensiblement le paysage dans le noyau villageois.

1.2. Enjeux Touristiques

Beaufort dispose d'un patrimoine architectural et paysager non négligeable. Les principaux enjeux touristiques résident donc dans la qualité d'exploitation de ce potentiel. Nous avons identifiés quelques interventions pouvant être conduites isolément ou concomitamment.

Améliorer la lisibilité des points d'appel touristiques et leur cohérence

Qu'ils soient paysagers (panoramas), historiques et patrimoniaux (église, chapelles et oratoires...) ou de loisirs (randonnées, balades...) les potentialités touristiques mériteraient d'être mises en valeur sur le territoire communal. Une signalétique directionnelle et pédagogique, des brochures d'informations, et en articulation avec les circuits thématiques sur le village et le territoire permettraient cette découverte.

Valoriser les chemins ruraux et améliorer leur accessibilité

Les chemins et sentiers sont multiples sur le territoire communal même si le remembrement a diminué les possibilités de cheminements. Tant pour les habitants que pour le tout public la valorisation d'un ou plusieurs itinéraires pédestres (comportant balisage et marquage des temps forts de la découverte du territoire communal) permettrait une redécouverte des paysages beaufortois au rythme du piéton.



Vue aérienne des travaux du contournement ouest de Maubeuge (hors territoire communal)

1.3. Enjeu de développement économique : créer une zone d'activités

Le territoire de Beaufort a essentiellement une vocation agricole. Néanmoins, deux facteurs peuvent permettre un changement de vocation de certaines parcelles beaufortaises :

La nouvelle RN2 va permettre d'accéder plus rapidement d'Avesnes à Maubeuge laissant le tracé de l'ancienne RN2 relativement inusité,

Le contournement à l'ouest de Maubeuge va permettre de rejoindre la RN49 à partir de la RN2 sans passer par Maubeuge : l'accès à Valenciennes sera grandement facilité. Sans traverser directement le territoire communal, ce contournement, situé à quelques kilomètres au nord de Beaufort, va modifier profondément les modes de déplacement dans la zone.

⇒ **La création d'une zone d'activités (artisanale ou industrielle) permettrait à la commune de diversifier ses activités et lui assurerait une source de revenus complémentaires.**

1.4. Enjeux de cohérence territoriale

L'urbanisation est relativement dispersée sur le territoire communal avec notamment la présence de multiples hameaux et écarts. Cette diffusion territoriale peut parfois rendre difficile l'appréhension de la cohérence et de l'appartenance à la commune de Beaufort.

Marquer les entrées sur le territoire communal

Chaque entrée villageoise a sa propre spécificité, son propre cachet. L'objet de la démarche de valorisation doit permettre :

d'élaborer un dialogue commun dans les aménagements des entrées, permettant la reconnaissance identitaire du territoire de Beaufort,

de réaliser des aménagements paysagers, avec des déclinaisons de traitements :

- traitements structurants, idéalement adaptés au contexte, mais nécessitant des acquisitions foncières, réalisables par conséquent qu'à long terme et susceptibles d'inclure des aménagements sécuritaires,
- traitements plus simples, visant à introduire une dimension paysagère par de petites touches : plantations de haies bocagères et de baliveaux en masses sur les emprises disponibles et délaissés actuels.



Des espaces délaissés pourraient permettre de créer une centralité à Ropsies

Affirmer l'identité des Hameaux et Ecarts

L'affirmation de l'identité propre à chaque hameau et écart participe aussi à la cohérence du territoire communal.

De plus, améliorer l'articulation entre les écarts et le centre bourg (avec le renforcement des signes d'appartenance : charte de signalétique, charte d'aménagement des espaces publics, opérations déclinées sur l'ensemble du territoire-fleurissement...) contribuera à une meilleure lecture des espaces.

Limiter les fractures entre les axes et le territoire communal

L'actuelle RN2 représente une réelle rupture territoriale : elle sépare le territoire communal en deux, isolant le hameau de la Haute Borne au reste du village. Le nouveau tracé de la RN2 va détourner les automobilistes de la voie actuelle et il importe de limiter alors son emprise sur le territoire. Un choix judicieux de végétaux, le choix des matériaux... pourront cicatriser les limites de la RN2 avec les parcelles agricoles qui l'entourent.

En outre, le futur tracé de la RN2 va lui aussi traverser Beaufort, scindant la commune et créant une nouvelle fracture. Les paysages vont s'en trouver profondément modifier, la perception du territoire et les habitudes de déplacements également. Le projet d'aménagement prendra en compte ce nouveau tracé et proposera des orientations afin de réduire les conséquences de ce nouveau tracé.



L'actuelle RN2 scinde le territoire communal

1.5. Enjeux villageois du centre bourg

Maîtriser l'urbanisation par un renforcement du bâti

Afin de préserver un centre bourg cohérent, et de maintenir les effets de porte aux entrées villageoises, il est préconisé de limiter l'urbanisation :

- en limitant le développement linéaire le long des axes et pénétrantes, cette tendance est notamment observable le long de la rue d'Hautmont,
- en renforçant l'urbanisation dans le bourg.

Il convient de réfléchir sur un développement maîtrisé du village, même si la municipalité ne dispose pas de la maîtrise foncière.

Valoriser les espaces publics centraux

Dernier enjeu identifié dans le village, la valorisation **des espaces** publics centraux. L'objectif du projet est

- d'affirmer la polarité par un traitement qualitatif**, tout en valorisant les abords et parvis de chaque équipement public,
- d'améliorer ainsi le cadre de vie des habitants,**
- d'offrir aux visiteurs et automobilistes qui traversent le village, une image cohérente du centre bourg.**

Le projet comprendra :

- pour les axes de transit un traitement routier, pour les axes de desserte et carrefours villageois des traitements plus urbains en prolongement des équipements,
- pour les espaces publics : traitement des parvis (Mairie), assises vertes de l'Eglise, et effets de perspectives sur les équipements.



Le carrefour; lien entre l'église et la mairie offre une mauvaise lisibilité

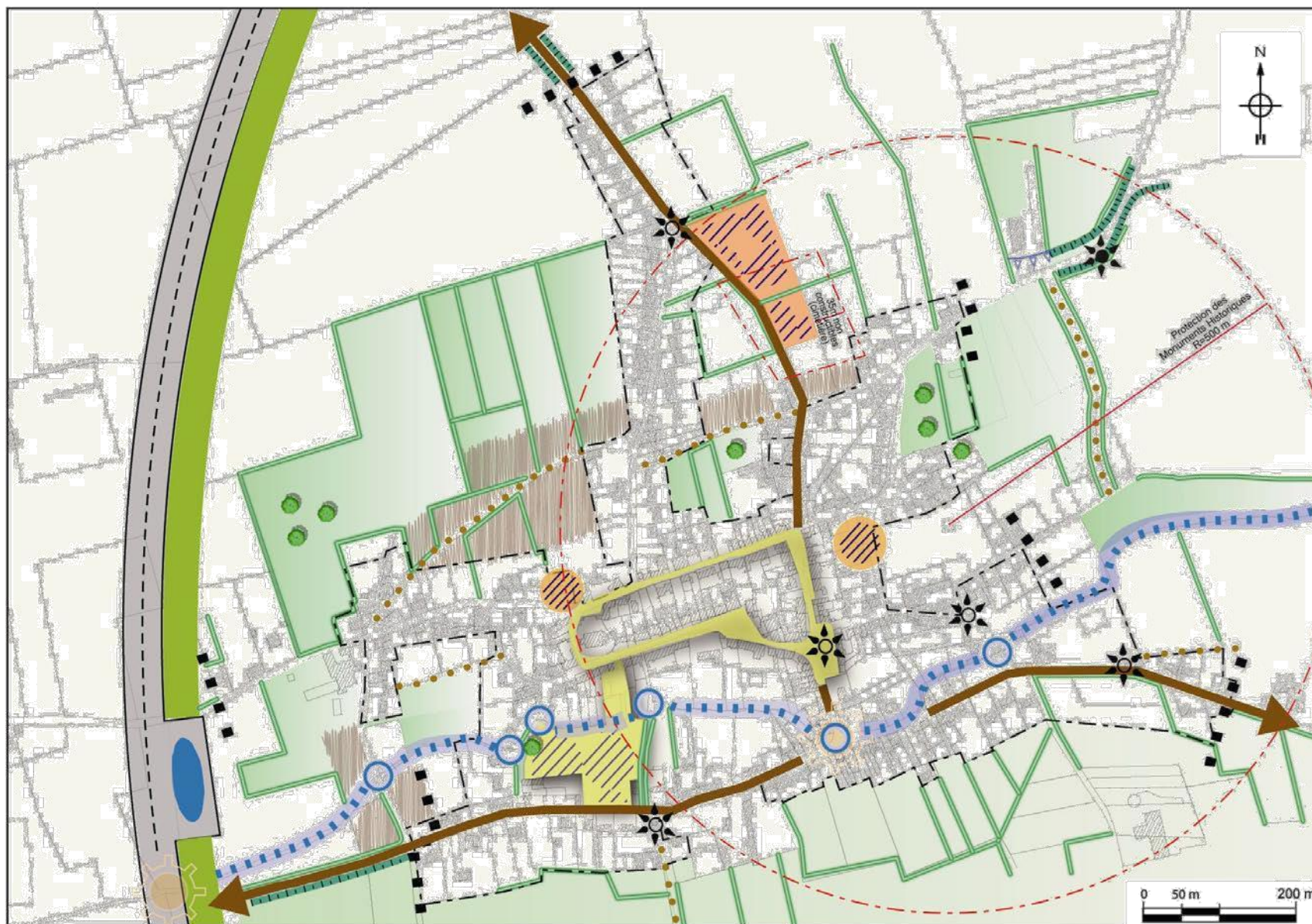


Face à la mairie l'espace mal défini est utilisé comme stationnement



Face à l'école l'espace public n'est pas valorisé

CENTRE BOURG : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT



2. LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Méthodologie :

Les orientations d'aménagement reprennent les enjeux définis page 44 à une échelle plus fine : celle du centre bourg et des hameaux. Ces orientations sont cartographiées schématiquement aux pages 50, 53, 54 et 57. Comme l'indique la légende de cette page, les différentes thématiques (enjeux naturels, enjeux économiques, enjeux de cohérence territoriale...) ont été conservées. La légende de cette page est commune à l'ensemble des cartes concernant les orientations d'aménagement du centre bourg, du hameau de Ropsies, du hameau de la Haute Borne et enfin celui de Marlière.

2.1. Les orientations d'aménagement dans le centre bourg

LE
G
E
N
D
E

ENJEUX NATURELS & PAYSAGERS

- ESPACE D'INTERET PAYSAGER A PRESERVER
- PRESERVATION DU CAPITAL VEGETAL : Haies bocagères, Haies vives, Alignements de saules
- ARBRES REMARQUABLES
- PRESERVATION DES TALUS
- TRAITEMENT DU RU D'AUFFIGNIES : Aménagements des berges & plantations
- TRAITEMENT PAYSAGER DES ABORDS DE LA NOUVELLE RN2 ET DE SES BASSINS
- MASQUAGE DES INFRASTRUCTURES DEVALORISANTES

ENJEUX DU NOYAU VILLAGEOIS

- TRAITEMENT DU COEUR VILLAGEOIS Liaisons entre polarités, Aménagements qualitatifs
- TRAITEMENT SPECIFIQUE DES ABORDS DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES
- TRAITEMENT SPECIFIQUE DES ABORDS ET DES ENTREES DU CIMETIERE ET DU TERRAIN DE FOOTBALL
- TRAITEMENT SPECIFIQUE DES ABORDS ET DES ENTREES DE LA NOUVELLE SALLE POLYVALENTE

ENJEUX DE COHERENCE TERRITORIALE

- TRAITEMENT DES ROUTES NATIONALES ET DEPARTEMENTALES
- TRAITEMENT SPECIFIQUE DES PRINCIPAUX AXES DE PENETRATIONS AU CENTRE BOURG
- MARQUAGE DES EFFETS DE SEUIL
- LIMITE DE LA ZONE CONSTRUCTIBLE
- PARCELLE PROPICE AU DEVELOPPEMENT VILLAGEOIS
- TRAITEMENT DES INTERSECTIONS

ENJEUX DU NOYAU VILLAGEOIS

- MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE
- VALORISATION DES PONTS
- VALORISATION DES CHEMINS RURAUX

Légende des cartes

2.1.1. Concernant les enjeux Naturels & Paysagers

Autour de la tâche villageoise et parfois à l'intérieur du tissu bâti il existe des espaces toujours herbe parcourus par des haies bocagères plus ou moins dense.

Paysage représentatif de l'Avesnois, le bocage crée un sentiment d'identité et d'appartenance à cette région du département. Véritable paysage culturel, la préservation de ce maillage bocager est un réel enjeu écologique social et culturel.

Ce maillage bocager peut être intégré au futur PLU intercommunal¹, dans ce cas, c'est reconnaître la qualité de cet élément comme l'identité paysagère de Beaufort. Le PLU permet 2 types de protections : **une protection souple** concrétisée par une demande d'autorisation préalable à la destruction des haies, **une protection stricte** qui interdit tout arrachage.

Lors d'opérations d'aménagement la protection des haies peut être prononcée par arrêté préfectoral. Cette mesure de protection intervient soit à la demande de la commission communale, soit à la demande du propriétaire.

Le PNR de l'Avesnois, la Chambre d'Agriculture, la DDAF ou encore le Conseil Général du Nord, sont les partenaires privilégiés pour ce type de démarche.

¹ Plus de 200 km de haies vont être intégrés aux PLU de Landrecies et du Pommereuil pour leur conservation.

La requalification et la préservation des talus est un enjeu important pour le village. Ceux-ci représentent une composante du paysage. **Si les talus sont plus présents le long des axes à l'extérieur des noyaux urbanisés** (Chemin du parc, Chemin de Wattignies ou encore rue d'Haution) **ils marquent les entrées du centre bourg.**

Chemin du Parc, rue d'Haution et route de Limont-Fontaine, les talus participent à l'effet de porte villageois. **Fortement perceptibles, ils concourent au cadre de vie des habitants.** En outre, les talus ont **également une fonction écologique importante.**

Dans cette démarche de requalification il sera souvent nécessaire **de sensibiliser les riverains et les agriculteurs sur la préservation de ce patrimoine collectif.**

La préservation du capital végétal passe également par **la protection et la mise en valeur des arbres "remarquables"** à l'intérieur du tissu bâti du centre bourg et des hameaux mais aussi d'arbres isolés sur le territoire communal.



Pont ruelle Tournante



Le ru, rue d'Avesnes

Le ru d'Auffignies passe souvent inaperçu dans le tissu bâti. Sa présence se fait sentir le long de la rue d'Avesnes ou au niveau des ouvrages de franchissement. Pourtant, ce ruisseau n'est pas mis en valeur.

Le long de la rue d'Avesnes, **les gardes corps de type routier en aluminium pourraient être remplacés par des gardes corps de style.** Les ouvrages de franchissement qui mènent aux habitations le long de cette rue pourraient être embellis. En outre seul le pont de la rue de l'Hôpital présente un intérêt paysager **les ponts situés Grand Rue, ruelle Joyeuse, ruelle Tournante et Ruelle de la Briquette sont eux, peu esthétiques.**

A l'entrée du village Chemin d'Hautmont est implanté un hangar agricole. Ce hangar est un point noir dévalorisant dans le paysage communal. **Le masquage visuel de cette infrastructure par un écran végétal valoriserait l'entrée villageoise.**

Enfin, les derniers types d'enjeux naturels et paysagers vont concerner l'intégration paysagère de la nouvelle RN2. Le nouveau tracé va entraîner de nombreuses modifications dans l'occupation de l'espace : **une route va être construite dans des terres agricoles, des bassins de rétention vont être installés et des carrefours vont être aménagés.**

Les enjeux vont résider dans le traitement paysager des abords de la nouvelle route nationale et des bassins de rétention qui lui sont associés. La commune veillera à ce que les travaux s'effectuent dans l'optique de la plus grande intégration du tracé au territoire beaufortois.

Des plantations de masses arbustives pourront par exemple venir masquer l'infrastructure. En outre, ces plantations créeront également une barrière sonore et atténueront le bruit engendré par le passage des véhicules.



L'oratoire St Antoine

2.1.2. Concernant les enjeux touristiques

Les chapelles, fontaine et monument aux morts participent au patrimoine communal. A cet égard, il est possible d'envisager leur réhabilitation, intégrant le réaménagement de leurs abords.

S'agissant de la plupart du temps d'édicules privés, le Conseil Régional mène, en collaboration avec la Fondation du patrimoine du Nord-Pas de Calais, une campagne de restauration du patrimoine rural non protégé dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants depuis 2 ans. Une aide financière permet à la collectivité, aux particuliers ou à des associations d'intervenir sur les chapelles, les fontaines ou encore les pigeonniers.

Le Cabinet BINON attire ici l'attention sur l'oratoire St Antoine, situé dans la ruelle Ropsies pour lequel la restauration s'avère urgente.

La mise en valeur et l'amélioration de la lisibilité des points d'appel touristiques conjuguée à la valorisation des chemins ruraux permettrait d'envisager la création d'un circuit de découverte avec balisage.

2.1.3. Concernant les enjeux de cohérence territoriale

La valorisation des axes de découverte de la commune se fera :

- **Par le traitement des entrées villageoises** depuis la rue d'Hautmont, le Chemin du Parc, la RD 155 et le Chemin de Limont-Fontaine.
- **Par la requalification progressive de certaines voies et de leurs accotements** : la rue d'Hautmont, la rue d'Avesnes et le Chemin de Wattignies. Ces aménagements pourront comprendre selon les axes la pose d'un éclairage public et la mise en lumière des éléments remarquables, la plantation d'une végétation ornementale ou encore l'aménagement de la place du monument aux morts.
- **Une attention toute particulière sera portée à l'intersection principale du centre bourg** (rue d'Hautmont/rue d'Avesnes) où un traitement à but sécuritaire et qualitatif est préconisé.

A terme, un autre carrefour sera à considérer ; **il s'agit de l'intersection entre la future RN2 et le Chemin de Limont-Fontaine .**

Enfin, un développement harmonieux du centre bourg participe pleinement à la cohérence territoriale. Il convient donc d'être attentif aux futures zones à ouvrir à l'urbanisation dans le centre bourg.

A ce titre, le bureau d'études a proposé plusieurs sites d'intervention :

- Des parcelles libres de constructions se trouvent dans la tâche urbaine rue Clemenceau et Chemin de Wattignies. Leur urbanisation renforcerait le tissu bâti autour d'une trame concentrique (évitant ainsi l'étiement des constructions le long des voies),
- Toujours dans cette logique de développement concentrique, plusieurs possibilités sont à exploiter :
l'ouverture à l'urbanisation des ruelles du Chauffour et de l'Argilière permettrait l'implantation de constructions dans un cadre privilégié. Une opération de quelques habitations pourrait y voir le jour, Un cahier de servitudes et de recommandations permettrait le respect des paysages et de la qualité environnementale de ces sites.
Ruelle de la Briquette, plusieurs parcelles permettraient là aussi la construction de quelques habitations. Cette urbanisation viendrait lier la voie de Limont-Fontaine à la rue Pasteur au Nord.

Si certains des enjeux précédents se retrouvent à la fois dans le centre bourg et dans les hameaux, il en est d'autres qui sont propres au centre bourg de Beaufort. Ce sont les enjeux du noyau villageois.

2.1.4. Concernant les enjeux du noyau villageois

Dernier enjeu identifié dans le centre bourg, la valorisation des espaces publics centraux nécessite des interventions générales et ponctuelles.



Terrain de football, rue d'Hautmont

Il convient de traiter le cœur de Beaufort par des aménagements qualitatifs ayant pour objectif

- de relier les différentes polarités villageoises (mairie, église, monuments aux morts, future salle polyvalente, écoles) et de faciliter les déplacements piétons,
- de mettre en valeur certains sites à enjeux : la rue Aristide Briand au niveau de la mairie et de l'église sera embellie et mise en lumière, la place du monument aux morts sera aménagée de façon à lui redonner son cachet tout en considérant l'arrêt des transports collectifs, la place villageoise sera confortée.

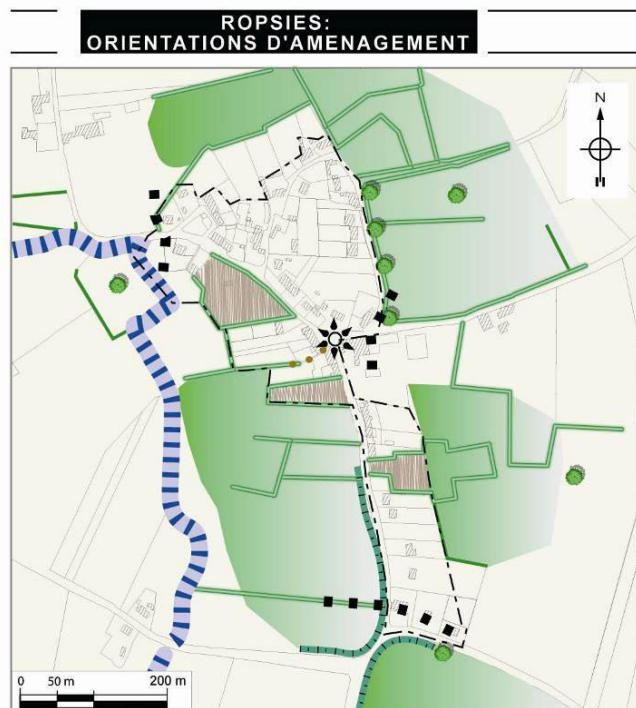
Les abords de la future salle polyvalente de Beaufort feront l'objet d'un projet de valorisation qui apportera une assise au nouveau bâtiment et lui donnera le caractère d'un tel site à enjeux,

Les entrées des écoles (ruelle Mailly et rue Pasteur) feront l'objet d'aménagements sécuritaires afin de faciliter l'accès aux écoles et de diminuer les risques d'accidents,

Rue d'Hautmont, l'accès au terrain de football et les abords du cimetière nécessitent une requalification notamment au niveau du stationnement et des limites séparatives avec la voie (haie de clôture).

La municipalité de Beaufort souhaite équilibrer l'effort de requalification des espaces publics du village¹. Ainsi, le conseil municipal attend du bureau d'études des propositions notamment en matière de plantation et de fleurissement dans le but d'améliorer le cadre de vie tout en mettant en place un fil conducteur et une cohérence avec les aménagements préconisés dans le centre bourg. La partie suivante traitera précisément des projets proposés et retenus par le comité de pilotage.

Les paragraphes suivants traitent d'orientations générales dans les hameaux communaux nécessitant des aménagements plus ou moins conséquents qui ont pour objectif de guider la municipalité dans ses futures politiques d'aménagement à plus ou moins long terme.



2.2. Les orientations d'aménagement à Ropsies

Ces orientations concernent :

les enjeux naturels et paysagers au niveau :

- de la **préservation des pâtures et des haies** encerclant la tâche bâtie et qui donnent une ambiance bocagère particulièrement marquée. **Les saules têtards** ponctuant les hais bocagères participent également à cette ambiance. **La préservation de ce paysage est un critère majeur du marquage de l'identité communale.**
- **du traitement durud'Auffignies afin d'améliorer sa qualité paysagère et écologique :** traitement des berges et plantations.
- de la **conservation des talus existant qui participent à l'effet de seuil du hameau.**



Alignement de saules à Ropsies

les enjeux touristiques avec :

- **la mise en valeur de la Chapelle de Ropsies**, celle-ci a un emplacement idéal à l'échelle du hameau (place centrale, perspective dégagée) sa valorisation prendrait un caractère symbolique. En effet, la centralité de Ropsies est actuellement caractérisée par un espace délaissé pouvant être traité comme une place communale.
- **la création de nouvelles boucles de promenade** afin de faire découvrir le hameau depuis le centre bourg et le relier aux communes voisines afin de mettre en oeuvre une dynamique intercommunale.

les enjeux de cohérence territoriale avec le **marquage des effets de seuil** (ceux-ci doivent indiquer la transition rural/bâti ainsi que l'appartenance à la commune de Beaufort.) ainsi que **le choix judicieux de certaines parcelles** pour favoriser le développement villageois (éviter au maximum l'étalement du bâti dans les zones agricoles).

¹ Conseil Général du Nord, Commune de Beaufort, Cahier des charges Fonds pour l'Aménagement du Nord – Equipement & Cadre de Vie, 10/2003, page 22.

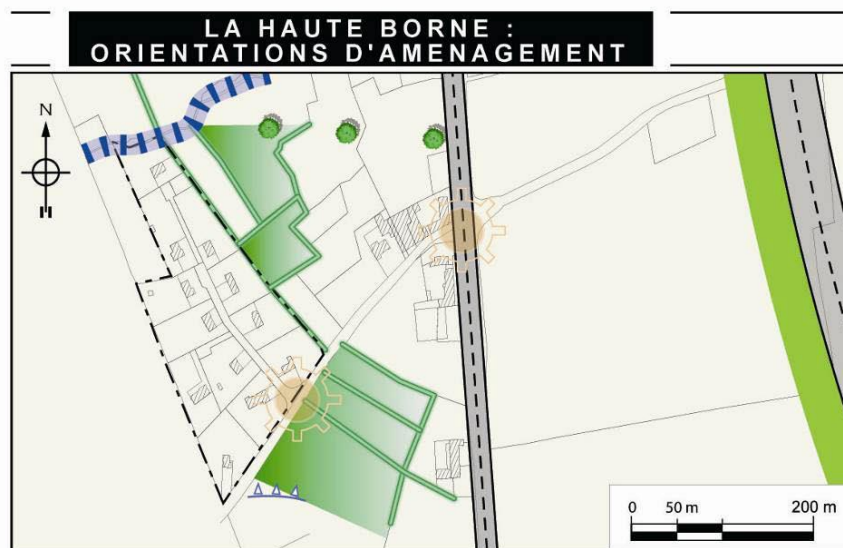
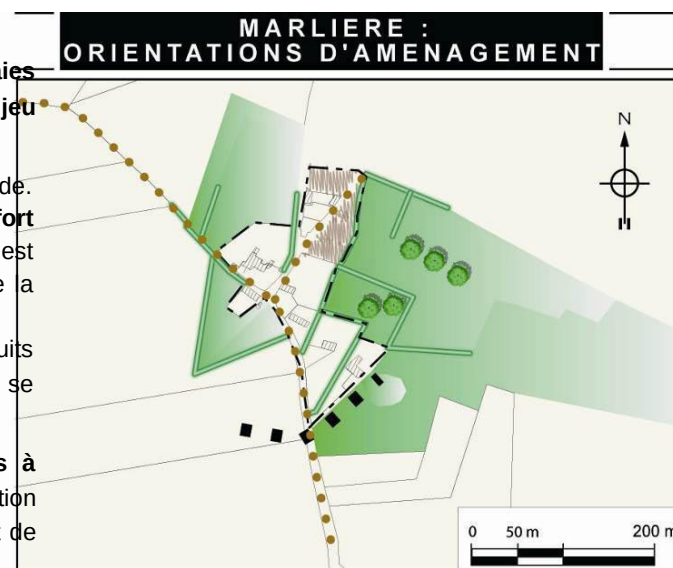
2.3. Les orientations d'aménagement au hameau de Marlière

Comme le hameau de Ropsies, la tâche bâtie de Marlière est encerclée de pâtures et de haies bocagères ponctuées d'arbres remarquables qu'il convient de préserver. Il s'agit du principal enjeu naturel et paysager de ce hameau.

Le hameau de Marlière se situe en limite communale et est orienté vers la commune de Ferrière la Grande. Il serait donc intéressant de concevoir une boucle de promenade reliant le centre bourg de Beaufort à Ferrière la Grande en passant par Marlière. Cette liaison serait d'autant plus bienvenue que Marlière est traversé par le GPR "Val de Sambre et Marbriers" et celui de "Fagnes et Val Joly" qui relie Ferrière la Grande et Ferrière la Petite.

Une autre boucle pourrait relier le Nord de la commune pour l'instant peu desservi par les circuits piétonniers de découverte (un se situe dans le centre bourg, c'est le "Parcours de chouettes", un second se situe au sud de la commune "Le Circuit du Chemin d'Avesnes").

D'un point de vue des enjeux de cohérence territoriale, certaines parcelles non construites à l'intérieur de la tâche bâtie sont à privilégiées pour le développement villageois. Leur urbanisation participera à renforcer l'ossature bâtie du hameau. En outre, marquer l'entrée du hameau en arrivant de Beaufort ou de Ferrière la Grande permettra de conforter l'identité communale.



2.4. Les orientations d'aménagement de la Haute-Borne

Ce hameau a une situation particulière : une partie de celui-ci est tournée vers la RN2 tandis qu'une autre est organisée comme un lotissement des années 80/90 (voie sans issue, maisons neuves). Il existe donc une hétérogénéité dans le fonctionnement de la Haute-Borne.

De plus, son emplacement -seul groupement d'habitations à se situer à l'ouest de la RN2- l'isole du reste de la commune. La future RN2 provoquera une double fracture entre ce hameau et le reste de la commune.

Ainsi, dans un souci de cohérence territoriale, il convient de traiter l'actuelle et la future RN2 dans l'optique de diminuer la fracture territoriale (fracture physique, paysagère, écologique...). Des aménagements paysagers sont à envisager sur l'actuelle RN2 pour la rendre plus attractive et plus sécuritaire à l'égard des piétons.

A terme, un circuit pédestre pourra être créé pour relier la Haute-Borne au centre bourg et aux autres hameaux.



Venant du centre bourg sur la RD 107, l'entrée du lotissement est très peu lisible



Ru d'Auffignies à la Haute Borne

Néanmoins, dans l'état actuel, il est difficile d'imaginer un cheminement le long de la RN2 (*la voie est dangereuse et le passage rapide des véhicules provoquerait de nombreux désagréments aux promeneurs*). Des aménagements paysagers auront pour but d'intégrer la future RN2 dans son environnement.

En outre toujours dans l'optique de mieux cerner la fonctionnalité des espaces et l'articulation des hameaux entre eux, il conviendra de traiter :

- **l'intersection entre la RN2 et la RD 107**
- **l'intersection entre la rue principale du lotissement et la RD107**, ce traitement aura notamment pour objectif de marquer l'entrée du hameau.

Quelques espaces bocagers subsistent autour du bâtiment de la Haute-Borne, il est important, ici encore, de les préserver.

En outre, face au hameau de l'autre côté de la RD107, existe un hangar agricole pénalisant d'un point de vue paysager. Des plantations judicieuses permettraient de masquer ce hangar.

Le Ru d'Auffignies réapparaît à la Haute-Borne après être passée sous la RN2. Cependant, comme dans le centre bourg ou à Ropsies il ne fait l'objet d'aucune mise en valeur. Il est même souvent masqué par une végétation envahissante. **L'entretien des berges et la valorisation des ouvrages de franchissement permettraient de conforter la place du ruisseau dans le hameau et d'offrir ainsi à la Haute-Borne une ambiance champêtre et bucolique.**

Chaque thématique ou site retenu a fait l'objet d'une approche plus fine permettant l'élaboration des projets d'aménagement, ceux-ci vous sont présentés dans le chapitre suivant.

Le tableau suivant reprend sous forme de synthèse les différentes orientations du schéma directeur préconisées en fonction des enjeux communaux.

	<u>ORIENTATIONS</u>	<u>FREINS</u>	<u>ATOUTS</u>
ENJEUX URBAINS & DE COHÉRENCE TERRITORIALE	Renforcer l'identité de la commune	- Effet de porte villageois peu perceptible - Développement multipolaire, hameaux et habitat dispersés sur le territoire - Omniprésence des réseaux	- Village rural de caractère - Présence du bocage, de beaux arbres remarquables, de la haie d'Avesnes, autant de caractères identitaires - Centralité villageoise marquée autour du pôle Eglise/Mairie/Future salle polyvalente - Projet de développement avec la nouvelle salle polyvalente - Noyau villageois dense avec bâti de qualité - Des espaces verdoyants préservés à l'intérieur même du centre bourg
	Renforcer la centralité	- Grignotage des espaces de transition entre le noyau et les hameaux - Espaces parfois peu lisibles, mauvaise fonctionnalité de certains sites (face à la mairie, face aux écoles...)	
	Penser le développement villageois	- Un étalement du bâti sur les franges villageoises - Peu de dents creuses dans le noyau villageois - Des activités essentiellement tournées vers l'agriculture	- Bonne desserte du territoire - Un territoire vaste avec des possibilités de développement
	Cicatriser la fracture de la RN2	- Une RN2 qui divise le territoire communal - Un nouveau tracé pour la nationale qui viendra elle aussi morceler le terroir	- Un territoire bien desservi par des axes de communication
ENJEUX NATURELS & PAYSAGERS	Protéger les espaces naturels & le bocage	- Mutation des activités agricoles, recul du bocage au profit des cultures intensives - Arrachage des haies et des arbres isolés	- Commune adhérent à la charte du PNR Avesnois - Le caractère pittoresque et rural de Beaufort est relativement bien préservé
	Valoriser le potentiel	- Ru d'Auffignies de mauvaise qualité écologique et peu mis en valeur - Utilisation d'essences végétales ornementales ne s'intégrant pas dans le paysage	- Des zones bocagères préservées autour des tâches bâties - Des talus et haies encore très présents sur le territoire - Présence d'un patrimoine intéressant
ENJEUX TOURISTIQUES	Faire découvrir le village	- Trottoirs discontinus	- Bon réseau de cheminements sur la commune (GR, Chemin d'Avesnes) et aux alentours de Beaufort
	Mettre en valeur le patrimoine villageois	- Patrimoine peu valorisé - Absence de circuit de découverte dans le centre bourg et de panneaux d'information	- Un patrimoine bâti diversifié et de bonne qualité - Présence de l'église, de nombreuses chapelles, oratoires et d'habitat rural traditionnel

- **le circuit du chemin d'Avesnes** se dirige vers le sud de la commune et traverse de belles prairies bocagères.
- **le circuit de chouettes**, mis au point par les PNR avec les écoles de Beaufort, permet de partir à la trace des chouettes dans le centre bourg.

Généralement, l'état **des chemins existants est bon**. Il s'agit dans la plupart des cas de chemins enherbés, relativement larges (2 à 3 m) repérés dans le paysage parce qu'ils sont plantés de saules ou de haies. **Ils présentent des caractéristiques rurales et agricoles très marquées, ce sont des cheminements agréables et de qualité.**

La cartographie de la page ci-contre dresse un état des lieux des possibilités de cheminements sur Beaufort et les communes environnantes. Cette carte permet de constater plusieurs points :

- les ruelles du Chauffour, de l'argilière ou de la Chasse sont de surprenantes possibilités de promenades dans le centre bourg ainsi que de belles fenêtres sur la campagne environnante,
- **les boucles de promenades sont orientées vers le sud de la commune**, le nord communal est dépourvu de cheminements. Les paysages, plus ouverts, et les grandes parcelles remembrées permettent plus difficilement balades.



Panneau à l'entrée de la ruelle du Chauffour

Si les chemins sont pour la plupart bien entretenus **il n'existe pas de mobilier** (corbeilles, bancs...) le long des promenades. De temps en temps, des bidons découpés servent de poubelles le long du cheminement. (Exemple chemin d'Avesnes).

Enfin, parfois, **le début des chemins n'est pas bien lisible depuis la voie**. Par exemple, l'itinéraire du "Chemin d'Avesnes" est signalé par des panneaux en bois. Cependant, les couleurs sont passées et l'information peu lisible.